

REGLEMENT PARTICULIER
31^{ème} Epreuve d'accélération libre régionale FFSA
Dimanche 9 octobre 2011

PROGRAMME

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 11 septembre 2011.
Vérifications administratives et techniques le dimanche 9 octobre de 9h00 à 11h30 sur le parking du Zénith de Nancy-Maxéville.
Publication de la liste des engagés : parking du Zénith de Nancy-Maxéville.
Runs libre de 9h30 à 17h15.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy organise une épreuve d'accélération libre régionale FFSA, dénommée : 31^{ème} Epreuve d'accélération libre FFSA

le dimanche 9 octobre en qualité d'organisateur administratif avec le concours de Max'Meeting en tant qu'organisateur technique.

Comité d'organisation :

Président : Gilbert CLAUDE

Membres : Les membres de l'Asa Nancy

Secrétariat de l'épreuve : Parking Zénith de Nancy-Maxéville. Téléphone 06 17 61 56 45

Fax 03 83 21 19 35 **E-mail** asa.nancy@laposte.net

Nom : (organisateur technique) **Max'Meeting** 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°R395 du 15/09/2011, et n°24 du Comité en date du 06/09/2011.

1.1P. OFFICIELS

Directeurs de Course

Adjoint au Directeur de Course:

Responsable sécurité

Commissaire technique Responsable

Commissaire technique

Chronométrateur

Chronométrateur

Gilbert CLAUDE

Damien OBLAK

Gilbert CLAUDE

Gérard PROTOIS

Denis PANTEGHINI

Christian GERMAIN

Claude BRANDENBERG

Licence N° 30102

Licence N° 44067

Licence N° 30102

Licence N° 0906

Licence N° 123150

Licence N° 12893

Licence N° 19522

ARTICLE 2P. ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P La formule "drag race" s'appliquera.

3.2P. Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante ASA NANCY 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS et jusqu'au dimanche 9 octobre 10h00 sur place.

3.3P. Le droit d'engagement est fixé à : 26€ titre de participation national entraînement journée auto compris. Les pilotes possédant déjà une licence (2011) annuelle valide pour cette discipline verront leur droit d'engagement réduit à 10€.

3.4P. Le nombre d'engagés est limité à 150.

3.7P. La double monte est autorisée. (deux pilotes sur le même véhicule.)

ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Sont admis tous les véhicules normalement commercialisés et les juniors dragster (sur 200m), répondant au règlement technique des épreuves d'accélération disponible, sur le site ffsa.org

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Application des Prescriptions Générales FFSA

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La piste mesure 542 mètres de longueur pour une largeur de 10 mètres.

La distance de course est de 201.16 mètres (1/8 de mile).

La distance de freinage et de décélération est de 340 mètres.

6.2P. HORAIRES

Vérifications administratives et techniques le dimanche 9 octobre de 9h00 à 11h30.
Runs libre de 9h30 à 17h15.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DES EPREUVES

- 7.1P.** Réglementation générale FFSA
- 7.2P.** Le retour se fera par la droite de la piste sur une voie réservée à cet usage (Vitesse limitée à 5 km/h).
- 7.3P.** L'organisateur se réserve le droit d'annuler une partie ou la totalité de l'épreuve en cas d'intempéries prolongées durant la course.
- 7.4P.** Une zone proche du départ pourra être aménagée pour la mise en route et la chauffe des pneus. L'accès de cet emplacement sera réservé aux pilotes et aux mécaniciens.
- 7.5P.** Un pilote pourra participer aux essais à la condition d'avoir effectué les contrôles administratifs et techniques.
- 7.6P.** Exclusion immédiate de l'épreuve, définitive sans appel sans contrepartie, pour :
- Tout concurrent qui descend en dessous de l'index 7.50s
 - Tout franchissement des lignes de séparations dans la zone d'accélération.
 - Tout contact avec les équipements de piste.
 - Toute conduite ou comportement dangereux ou antisportif.
- Le non-respect des limitations de vitesse dans le parc coureur et la voie de retour (5Km heure).
Le reste suivant réglementation générale.

ARTICLE 8P. RECLAMATION / APPEL

Aucune réclamation ne sera recevable.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Il sera établi un classement scratch en fonction des temps réalisés.

ARTICLE 10P. PRIX

- 10.1P.** Il sera attribué des coupes qui récompenseront les meilleurs.
La remise des prix aura lieu le dimanche 6 mars 2011 sur place.

ARTICLE 11P. RESPONSABILITE


Par le fait de son inscription, tout conducteur prenant part à une épreuve d'accélération adhère sans restriction au règlement sportif et technique de la discipline.
Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le directeur de course

CONTACT : A S A NANCY Tél. 0975 33 63 02 Port. 06 17 61 56 45
E-mail : asa.nancy@laposte.net Fax 03.83.21.19.35

Renseignements sur :

www.asanancy.com

www.max-meeting.com

	Date de réception	N° de Course
	Cachet de la poste	
Code de distribution : Poste		

DEMANDE D'ENGAGEMENT
31^{ème} Epreuve d'accélération libre NANCY-MAXEVILLE

A remplir avec soin et à retourner accompagnée du montant des droits d'engagement à :
ASA NANCY 20 Grand Rue 54280 SEICHAMPS

PILOTE :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : N° : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : Téléphone:

Adresse E-mail:

PERMIS DE CONDUIRE		LICENCE	
N° de Permis		N° de la licence	
Délivre-le		Code ASA	
à		ASA	
VOITURE			
Marque		Cylindrée :	
Modèle		Immatriculation :	
Couleur		Pass. Tech.N°	

Je certifie, exacts les renseignements figurants sur la présente demande d'engagement, ne pas être sous le coup d'une suspension de licence FFSA et reconnais ne pas avoir d'handicap physique contre-indiquant la pratique du Sport Automobile. Je m'engage à respecter la réglementation de la FFSA et à ne pas recourir au dopage tel que défini par le Comité Olympique International. Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé dans le respect de la loi Informatique et libertés du 6/10/1978. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à d'autres organismes, cochez ici :

Fait àLe..... Signature pilote OBLIGATOIRE :

LICENCE et DROITS D'ENGAGEMENT

<input type="checkbox"/> Je désire en plus de mon engagement la délivrance d'un titre d'entraînement, pour cette épreuve :	26 €
Pour la licence à la journée, se munir impérativement d'un certificat médical autorisant la pratique du sport automobile.	
<input type="checkbox"/> Je possède déjà ma licence et, je joins à ma demande d'engagement le montant des droits obligatoires fixés à :	10 €
<u>Visa Administratif :</u>	<u>Visa Technique :</u>